LE RESEAU, Bulletin de liaison du RIPRODHOR, Le Réseau International pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme au Rwanda.

N° 006, avril – mai 2004

EDITORIAL : Où Sommes-nous dix ans après le Génocide ?

Ces cent dernières années ont été marquées par les épreuves pénibles et cruelles des guerres mondiales (14-18 et 40-45), des guerres de libération et par les formes les plus monstrueuses et répugnantes du totalitarisme : l'épuration ethnique, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, etc. Les idéologies politiques contemporaines ont-elles été incapables de répondre aux défis du 20ème Siècle ?

Le Génocide rwandais est extrêmement difficile à comprendre. Il est unique à son genre. On ne comprend pas non plus ce que veulent les hommes politiques rwandais qui, dix ans après le Génocide de Tutsi et le massacre des Hutu de l'opposition, continuent encore à recourir à la violence pour régler les problèmes politiques. En plus des massacres au Bugesera et massacres de Bagogwe commis par le régime HABYARIMANA en 1993, des crimes de guerre commis par le FPR lors de son parcours (de 1990 à 1994) au Génocide des Tutsi et massacres des Hutus de 1944 commis par le Gouvernement intérimaire de KABANDA Jean en 1994, on assiste aujourd'hui encore aux assassinats ciblés, enlèvements, disparitions forcées et détentions arbitraires. Le régime au pouvoir dirigé par le FPR depuis le 19 juillet 1994 se contente d'instaurer le totalitarisme absolu. Toute initiative politique est repoussée par une violence sans incommensurable de telle manière que la population vit dans un climat d'anxiété sans précédent.

Puisqu'il est impossible de construire la bonheur de l'humanité sur la violence, le RIPRODHOR lance un appel pressant à la communauté internationale d'avoir la clairvoyance qui lui est propre pour démasquer la tendance criminelle du pouvoir de Kigali tant dénoncer par la société civile internationale (Human Rights Watch, Amnesty International, International Crisis Groupe, ...) et défendre la dignité du peuple rwandais pris dans un embrigadement absolu du régime FPR qui sévit cruellement la population, toutes classes confondues : hommes politiques, journalistes, militaires, défenseurs des droits de l'homme, paysan. L'exemple du Colonel CYIZA Augustin et du Député Dr. HITIMANA Léonard sont très frappants.

Les rwandais sont fatigués d'être massacrés, de voir les leur assassinés ou portés disparus et emprisonnés arbitrairement. Tout rwandais a envie d'être fier de sa patrie, de sa nation, de son ethnie, de sa religion. C'est le sentiment le plus naturel et il ne faut en aucun cas le blesser.

Dans sa démarche d'alerte de la communauté internationale sur la situation des violations des droits de l'homme au Rwanda dix ans après le Génocide, le RIPRODHOR, sous-couvert d'Agir ensemble pour les droits de l'homme, a fait une déclaration sur les droits civils et politiques au Rwanda à l'occasion de la 60ème session ordinaire des droits de l'homme.

Convaincus que la préservation de la paix exige que l'on n'oublie pas les épreuves horribles traversées, le RIPRODHOR en collaboration avec la communauté rwandaise de Lyon, a organisé une messe en mémoire des victimes de Génocide célébrée par l' Archevêque de Lyon, le Cardinal Barbarin, à la cathédrale Saint Jean de Lyon, le 16 avril 2004 à 19h00'.

Dans le cadre de son programme de lutte contre l'impunité au Rwanda, le RIPRODHOR lance un appel pressant à la communauté internationale afin que la lumière soit faite sur les disparitions forcées, assassinats et détentions arbitraires et autres violations des droits de l'homme au Rwanda.

La rédaction.

LE RIPRODHOR A COMMEMORE LE 1Oème ANNIVERSAIRE DU GENOCIDE RWANDAIS

Il y a dix ans , le 6 avril 1994, après l'attentat de l'avion du président HABYARIMANA, les massacres à grande échelle perpétrées par les miliciens «Interahamwe » et les militaires , ont ciblé les Tutsi et les Hutu de l'opposition démocratique.

Dans le cadre de la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité, le RIPRODHOR a participé à plusieurs manifestations de commémoration du 10ème anniversaire du Génocide rwandais qui ont eu lieu à Lyon, organisées par les associations des droits de l'homme, les associations de solidarité internationale, l'Institut des Droits de l'Homme et les médias. Ainsi:

1) - Le RIPRODHOR , a participé à l'émission au débat radiodiffusé organisé par la Radio Plurielle de Lyon sur les causes du génocide rwandais et le rôle de la communauté internationale, en particulier celui de la France. Ce débat réunissait entre autres, le représentant du Centre d'Information et de solidarité avec l'Afrique(COSI), celui de l'association SURVIE, et monsieur Eugène NDAHAYO, auteur des ouvrages sur les problèmes socio-politiques rwandais.

2) - En collaboration avec la communauté rwandaise de Lyon, le RIPRODHOR, a organisé une messe en mémoire collective des victimes du Génocide rwandais. Initialement prévu à la paroisse Saint –Antoine de Gerland le 17 avril 2004, cette messe a été célébrée le 16 avril 2004 à 19h00 par l'archevêque de Lyon, le Cardinal Barbarin, à la cathédrale Saint Jean suite à l'intérêt qu'elle suscitait.

Dans son homélie, l'Archevêque de Lyon a invité les rwandais à se pardonner, à se réconcilier autour d'une justice équitable. Il est à rappeler que plus de 800.000 vies humaines ont été emportées par cette tragédie sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Après la messe les rwandais et les amis des rwandais se sont retrouvés dans la salle de la paroisse de Gerland pour partager un pot d'amitié. Cet échange s'est passée dans le calme et la convivialité. Ce qui nous témoigne la volonté des rwandais de vivre ensemble.

Le RIPRODHOR remercie vivement la Paroisse de Gerland qui a tout fait pour réunir les rwandais autour des valeurs des droits humains et de pardon mutuel.

3) - Le 8 mai 2004, le RIPRODHOR a participé à la conférence organisée par «Artisans du Monde», organisation solidarité internationale qui travaille sur le commerce équitable. Le thème du jour était la solidarité dans la reconstruction après la tragédie rwandaise. Après l'intervention de SURVIE sur le rôle de la France dans le Génocide rwandais, le représentant du RIPRODHOR a plaidé dans le cadre de la promotion des droits économiques et sociaux. Dans son exposé, le Président du RIPRODHOR a appelé à l'aide aux victimes du génocide. Cette aide peut se faire dans le cadre de partenariat entre les Artisans du monde et les coopératives ou groupements socio-économiques des femmes rescapées et autres artisans rwandais. A l'issue de la conférence, «Artisans du Monde» a demandé au RIPRODHOR de lui transmettre une liste des coopératives et groupements socio-économiques avec qui un accord de partenariat pourrait être envisagé.

4) - Du 14 au 15 mai, les membres du RIPRODHOR ont participé au colloque des Parlementaires des mémoires, organisé par l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon et l'association des Artisans de la mémoire. Il s'agissait de faire un tour d'horizon sur les différents génocides et crimes contre l'humanité (Le Génocide juif, le Génocide arménien, l'épuration ethnique en Yougoslavie, le Génocide rwandais, les crimes contre l'humanité en Tchétchénie, …).

Cependant, l'exposition des photos et les conférences débats qui étaient prévues en deuxième quinzaine du mois de mai n'ont pas eu lieu, suite au manque de moyens logistiques. Le 10ème anniversaire du Génocide rwandais mérite d'être commémoré pour la mémoire des victimes et pour la relecture des causes qui ont conduit à cette catastrophe humaine.

Le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et toute violation des droits de l'homme est une affaire qui nous concerne tous en tant qu'être humain. Nous invitons tous le monde à nous s'interroger et à nous aider à mieux nous organiser pour atteindre nos objectifs: la promotion et la protection des droits de l'homme dans ce pays rendu célèbre par le Génocide.

HABIMANA Théoneste

LA VIOLENCE ETATIQUE ET LES DROITS DE L'HOMME AU RWANDA

« Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme… ». (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

Les Nations Unies considèrent le respect des droits de l'homme comme la caractéristique d'une société civilisée. Aux termes de ce passage du préambule de la Déclaration 1948, les droits de l'homme constituent l'exigence première et l'espoir de tout être humain. Ils sont des prétentions jouissant du statut d'atout. C'est pourquoi, les auteurs de la Déclaration d'Indépendance des Etats-Unis les ont placé en tête des vérités évidentes sur la base desquelles ils se sont séparés de l'Angleterre et ont fondé leur propre société. Ils soulignent : *« Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont crées égaux ; ils sont doués par le créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. »*

Cependant, tel n'est pas le cas dans les pays du Sud, notamment au Rwanda où le pouvoir est construit sur la fracture sociale et l'angoisse. Le nouveau Rwanda suscite la controverse. Certains n'en finissent pas d'admirer la rapidité avec laquelle l'Etat s'est reconstruit. Ils constatent que Kigali a changé. Mais derrière ces images rassurantes, qui impressionnent les étrangers, il y a aussi la peur, l'anxiété, l'obsession de la sécurité, la surveillance exercée par le « Directorate of Military Intelligency » (DMI), le « Criminal Investigation Department » (CID), « l'External Security Organization » (ESO). Ce qui fait que la situation des droits de l'homme dans ce pays de mille collines reste inquiétant : les appareils de violence étatique (le DMI, le CID, l'ESO) mis en place par le régime de Kigali ne font que traquer la population civile. A cela s'ajoute, les exactions des « Local Defense Force (Force Locale de Défense), milice du FPR. D'où les détentions arbitraires, les disparitions forcées, les enlèvements, les assassinats ciblés et les massacres des populations civiles. Les exemples sont nombreux, notamment la détention arbitraire de Pasteur BIZIMUNGU (ex-Président de la République), Charles NTAKIRUTINKA (ex-Ministre), GAKWANDI Pierre (Secrétaire Général du MDR), UZABAKIRIHO Grégoire (Trésorier du LIPRODHOR), la disparition du Colonel CYIZA Augustin (ex-Président de la Cour de Cassation) et du Député Dr. HITIMANA Léonard, l'assassiné de MUNYARUBUGA Gratien, KABERA Assiel (ex-Préfet de Préfecture de KIBUYE et Conseiller de Pasteur BIZIMUNGU), Major MBAYIRE Alphonse (ex-diplomate rwandais à Nairobi) sont éloquents.

Inspiré par la tactique de HABYARIMANA de création de la milice « Interahamwe » dont le rôle dans le Génocide qui a endeuillé le pays en 1994 reste regrettable, les hommes au pouvoir au Rwanda ont constitué une nouvelle milice : les « Local Defense Force « LDF » (force locale de défense) dont le contrôle reste fragile, complexe et difficile. Ces forces patrouillent chaque soir aux abords des « imidugudu » - les villages créés pour quadriller les milieux ruraux et permettre ainsi la surveillance constante des populations par les autorités - afin de dissuader d'éventuels « abacengezi » (les infiltrés). Armées, ils sèment la terreur un peu partout dans les villages. La population vit dans un embrigadement absolu à cause du régime policier très fort et structuré qui croit être légitimé par les élections aux scores soviétiques grossièrement truquées.

Plutôt que d'œuvrer pour la démocratie véritable et enracinée, le Front Patriotique Rwandais (parti au pouvoir depuis le 19 juillet 1994) focalise toutes ses énergies à la recherche permanente d'alliances pour élargir ses réseaux de pouvoir. Ces alliances sont exercées dans le dos des opposants et constituent le vecteur de la dissémination des conflits. Tel a été le mobile de la dissolution du Mouvement Démocratique Républicain « M.D.R », principal parti d'opposition et de l'interdiction du parti PDR-Ubuyanja de l'ex-Président en tôles Pasteur BIZIMUNGU et l'ADP-Mizero de KABANDA Célestin (ex-secrétaire d'Etat au ministère des finances).

Plus que par leurs origines « ethniques » et par le soi-disant souci des communautés qu'ils prétendent défendre, les hommes au pouvoir au Rwanda sont animés par les besoins de leur propre survie. Ils ont constitué un réseau qui, en s'écartant de la « logique initiale » du FPR (telle qu'elle a été présentée aux rwandais en début des hostilités en octobre 1990), ne trouve plus de logique d'existence que dans la fracture sociale et l'angoisse qu'il secrète. Pour perpétrer la fracture qui fonde leur oligarchie «Akazu » et attiser l'angoisse sociale qui divise les sociétés, les hommes au pouvoir, au mépris du droit international, ont envahi la République Démocratique du Congo « RDC » (ex-Zaïre), massacra des populations civiles innocentes sous le silence complice de la communauté internationale. Cette exportation de la guerre n'a pas été sans dégât humanitaire et économique aussi bien au Rwanda qu'en RDC. L'affrontement entre les troupes rwandaises et Ougandaises à Kisangani est un exemple éloquent pour illustrer le glissement de la « chasse aux génocidaires » jusqu'au pillage affairiste des ressources naturelles du Congo. Non seulement la guerre en RDC a enrichit les Chefs des guerres, plus particulièrement les présidents

rwandais, Le Général Major Paul KAGAME et Ougandais, Yoweri KAGUTA MUSEVENI et leurs acolytes, mais aussi a été à la base de la violation massive et flagrante des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les tueries auxquelles se sont livrés l'Armée Patriotique Rwandaise en RDC constituent des crimes contre l'humanité, tout comme le déni de l'assistance humanitaire aux réfugiés rwandais hutu. Les civils n'avaient pas seulement été victimes de massacres à répétition, mais aussi ils avaient trouvé la mort en fuyant dans la forêt, en se réfugiant dans la brousse loin des centres de santé et dispensaires. Les « Lendu » et les « Hema » de l'Ituri (Haut Congo) en savent quelque chose.

Depuis 1990 jusqu'aujourd'hui, le Rwanda n'a connu qu'un cercle vicieux des violations des droits de l'homme et de vengeance, alimenté par l'impunité. Il est temps que la communauté internationale agisse, car les droits de l'homme doivent faire l'objet d'une surveillance étroite partout où ils sont menacés. Les efforts déployés par la société civile internationale pour défendre et promouvoir les droits de l'homme doivent être appuyés. Des violations des droits de l'homme assez massives pour constituer des crimes contre l'humanité commises au Rwanda et en RDC durant ces dix dernières décennies doivent être considérées comme une menace contre la paix et la sécurité internationales.

Abou-Bakr A. MASHIMANGO

LU POUR VOUS

par Abou-Bakr A. MASHIMANGO

La sécurité des peuples plutôt que celle des Etats (DAISAKU IKEDA, Président du Soka Gakkai International)[1]

Dans les propositions pour la paix adressées aux Nations Unies, le 26 janvier 2004, le troisième Président du Soka Gakkai International, Mouvement Bouddhiste, le Président Ikeda parle des mesures spécifiques visant la construction d'une société mondiale de paix et de coexistence :

- Le renforcement et la réforme des Nations-Unies,
- Le désarmement nucléaire jusqu'à l'élimination de ces armes ;
- L'extension et l'amélioration de la sécurité internationale.

1) - Selon le Président Ikeda la crise Irakienne a mis en évidence l'incapacité des nations unies à fonctionner de manière adéquate. Il souligne que dans certains milieux des questions persistent sur l'efficacité ou même la nécessité de l'existence des nations Unies, que dans l'état actuel des choses, certains aspects de l'ONU peuvent en effet s'avérer incompatibles avec les réalités du monde actuel. Ainsi, en l'absence d'une alternative réaliste, il vaut mieux renforcer cet organisme qui, toutefois, avec ses 191 pays-membres est la plus universelle qui soit et le rendre plus performant car, c'est la seule organisation qui puisse véritablement servir de fondation de coopération internationale et lui donner sa légitimité.

2) - Le Président Ikeda pense que la sécurité humaine des peuples prime sur celle des Etats. Elle inclut non seulement les menaces soulevées par les différentes formes de violence (guerre, terrorisme et crimes), mais aussi la pauvreté, la pollution de l'environnement, la violation des droits de l'homme, la discrimination, le manque d'accès à l'éducation et au confort sanitaire. Il considère que toutes ces questions concernent directement la sauvegarde et la dignité des êtres humains. Il évoque, dans ses propositions, le rapport de la Commission sur la Sécurité Humaine qui souligne : « la protection des libertés fondamentales – libertés qui sont l'essence de la vie - » et « la protection des êtres humains face aux menaces et situations graves qui tendent à se développer partout. »

Le président Ikeda confirme être frappé par le fait ce rapport cite la responsabilisation, en plus de la protection, comme l'une des deux clés pour la réalisation de la sécurité humaine et insiste sur l'importance de développer le potentiel intérieur et les capacités des êtres humains, en leur donnant la force de trouver leur propre bonheur tout en contribuant à la société. C'est ce combat pour la création de nouvelles valeurs positives fondées sur l'altruisme qui, selon le Président Ikeda, formera la base indestructible de la paix.

SI VOS VOULEZ VOUS EXPRIMER SUR LES PROBLEMES DES DROITS DE L'HOMME AU RWANDA ET DANS LA REGION DES GRANDS LACS, ENVOYEZ VOS ARTICLES A :

LE RESEAU
C/O RIPRODHOR
101 AVENUE BERTHELOT
69007 LYON

Tél/Fax : 0478723418

E-mail :riprodhor@hotmail.com

[1] Proposition pour la paix du 26 janvier 2004 (version intégrale) ; discours et entretiens de Daisaku Ikeda, n° 149 – mai 2004.